

Vers une économie du temps choisi : le revenu de base comme fondation d'une économie féministe ?

Autor(en): **Alvarez, Elvita / Dubouchet, Julien**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[93] (2005)**

Heft 1494

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-282887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Vers une économie du temps choisi

Le Revenu de base comme fondation d'une économie féministe ?

Dans de précédentes contributions, nous avons examiné les effets d'un Revenu de base sur différents phénomènes qui préoccupent de longue date la pensée féministe. Nous avons ainsi montré qu'en matière de division sexuelle des rôles sociaux un tel revenu apporterait des éléments de réponses aussi positifs qu'originaux. Reste à définir, dans une perspective féministe, le projet sociétal que pourrait sous-tendre un Revenu de base. Pour cela, il nous faut déterminer le type d'émancipation qui est encouragé lors du versement à toutes et tous d'un minimum de ressources.

ELVITA ALVAREZ & JULIEN DUBOUCHET - MEMBRES DE BIEN-CH.

Comme nous l'avons déjà vu (émilie mars 2005), en situation classique de dépendance économique - familiale ou professionnelle - le Revenu de base véhicule un fort potentiel d'autonomie. Il contribuerait, très vraisemblablement, à une réduction importante des inégalités et à l'établissement de rapports sociaux de sexe plus équilibrés. Mais ce qui est déjà un progrès significatif ne constitue encore qu'une réalisation élémentaire en termes de justice sociale. Qui plus est, le Revenu de base ne présente à ce stade pas de véritable différence avec d'autres mesures, d'autres propositions de réforme.

Cependant le Revenu de base possède quelques caractéristiques spécifiques (émilie février 2005). Tout d'abord, c'est une mesure inconditionnelle. Elle est indifférente à la situation concrète des bénéficiaires mais n'équivaut pas - loin de là à une indifférence en regard de ses effets, étant donné qu'elle bénéficie à certaines catégories de la population plus qu'à d'autres. Cela signifie par contre que le Revenu de base est très peu contraignant en termes d'administration et laisse à celles et ceux qui le reçoivent, c'est-à-dire toutes et tous, une liberté complète dans leurs choix de vie. Son influence, et le projet qu'il emporte, résident seulement dans sa manière de rendre certains choix ou certaines situations plus faciles ou plus enviables. En ce sens le Revenu de base s'apparente à un mécanisme incitatif.

Le Revenu de base apparaît donc particulièrement favorable, en termes socio-économiques, aux bas revenus et aux temps partiels (émilie avril 2005). En profitant davantage à celles et ceux qui gagnent peu, et plus significativement encore à celles et ceux qui ne gagnent rien, le Revenu de base rend le travail à temps partiel, voire le travail non rémunéré (par exemple les tâches domestiques ou familiales) plus intéressant, économiquement parlant. Il rend aussi plus attractifs des parcours professionnels moins conventionnels, où alternent périodes de formation, petites boulots, emplois stables, inactivité. Si ces situations - qui incombent principalement aux femmes - riment avec précarité et exclusion lorsque la référence est aux postes de travail à temps plein et à durée illimitée, elles peuvent devenir productrices d'opportunité quand elles cessent d'être dépréciées et, surtout, qu'elles s'accompagnent d'une sécurité financière minimum.

« La science économique classique considère que toutes les femmes sont mariées ou le seront »

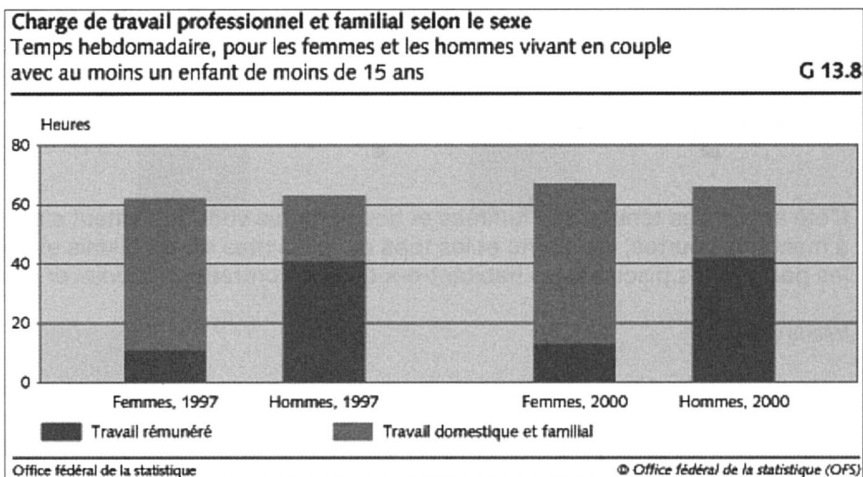
Cette manière de reconsidérer les rapports entre le travail et l'accès au revenu devrait aussi permettre de sortir de l'opposition stérile entre travail et loisir, où le second apparaît essentiellement comme du non-travail et dont la qualité dépend de ce que le premier permet de se payer. On fait ainsi abstraction de la valeur en soi du temps libre, en tant que moyen de production (économie domestique), voire d'auto-production (formation). Le Revenu de base possède cette qualité précisément de permettre la mise en valeur de cette richesse que constitue le temps. Distribué également entre toutes et tous, ce dernier pourrait prétendre à remplacer l'argent au titre d'équivalent universel.

Malheureusement, la science économique classique considère que toutes les femmes sont mariées ou le seront, qu'elles dépendent financièrement d'un proche masculin (père ou mari) et que leurs capacités reproductrices les destinent à la fonction de ménagère. En ce sens, les femmes ne seraient pas des agents économiques, car irrationnels et incapables de prendre des décisions économiques correctes. Toute la théorie de l'utilité se base en effet sur le comportement rationnel d'un Homo Oeconomicus qui a pour choix travail rémunéré ou loisir dans l'affectation de son temps. C'est ce biais androcentrique dans les postulats classiques qui est à l'origine de l'incapacité de penser les rapports entre travail rémunéré, travail non-rémunéré et temps libre des femmes.

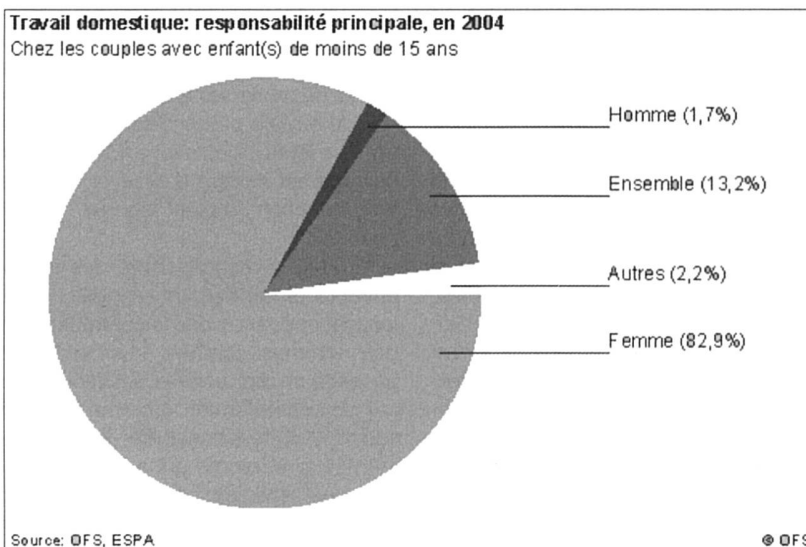
Les théories et l'analyse économique sont toujours insatisfaisantes pour comprendre l'étude des rapports intrafamiliaux et la distribution des ressources au sein de l'unité familiale. Le ménage et la famille sont une boîte noire : peu importe qui produit et qui consomme les ressources. La situation est caractérisée par un revenu unique et une consommation globale gérés par un chef de famille altruiste. L'homme, considéré comme le producteur essentiel du revenu, veille à l'intérêt des siens et se comporte en agent économique rationnel.

Un des effets négatifs de ce courant dominant sur la politique économique est la structuration asymétrique des systèmes de protection sociale. L'incapacité à assurer une protection adéquate aux personnes en situation atypique (parmi lesquelles les femmes sont surreprésentées) et la non-individualisation des droits imposent aux femmes des liens de dépendance mêlés d'insécurité. Ce statut dérivé des femmes engendre des pratiques discriminatoires qui affectent négativement leur offre de travail. Dans cette optique, le Revenu de base renforcerait significativement la situation des femmes, du fait de son inconditionnalité et de son caractère individuel.

Par la promotion d'une pluralisation des temps de vie et la minoration de l'accomplissement professionnel dans la considération que l'on doit à soi-même et aux autres, par l'encouragement d'autres modes de production de ses conditions d'existence et par l'aide matérielle apportée concrètement aux personnes en difficulté, le Revenu de base permet de concilier différentes aspirations portées par les milieux progressistes, soucieux de justice sociale. Il nous semble ainsi qu'un tel projet serait susceptible de concilier, en bonne partie pour le moins, revendications sociales et revendications féministes, en constituant ainsi l'instrument privilégié de ce qu'il conviendrait d'appeler une économie féministe.



La charge de travail hebdomadaire des personnes vivant en couple avec des enfants a augmenté de quelques heures entre 1997 et 2000. En 2000, elle atteignait 67 heures par semaine pour les femmes et 66 heures par semaine pour les hommes. Mais la répartition des rôles entre les femmes et les hommes reste néanmoins très inégale. Les mères consacrent en moyenne 13 heures par semaine au travail rémunéré et 54 heures aux tâches domestiques et familiales - ce qui dépasse largement le nombre ordinaire d'heures de travail hebdomadaire d'une personne exerçant une activité professionnelle. Si on faisait exécuter ce travail par des salarié-e-s, l'ensemble du travail non rémunéré coûterait 215 milliards de francs par an, ce qui représente 58% du produit intérieur brut. Les pères en revanche consacrent 42 heures au travail rémunéré et 24 heures aux tâches domestiques et familiales.



Environ 8 milliards d'heures ont été consacrées en Suisse au travail non rémunéré en l'an 2000 par la population âgée de 15 ans ou plus. Cet investissement en heures est nettement supérieur à celui portant sur le travail rémunéré la même année (6,7 milliards d'heures). Près de deux tiers de ces heures ont été accomplies par des femmes (65%). Le travail non rémunéré (production des ménages) est estimé à plus de 70% de la valeur ajoutée brute enregistrée dans la comptabilité nationale suisse.

Sources : Office fédéral de la statistique (OFS), Enquête suisse sur la population active (ESPA), Compte satellite de production des ménages.